

Edito



Dans ce premier éditorial de l'année, je tenais d'abord à vous présenter nos excuses pour l'absence de flash info le trimestre dernier. Les causes en sont multiples : en premier lieu, la quasi absence d'activités pour de nombreuses associations, et des personnels et élus touchés par la COVID, avec toutes les conséquences qui en découlent. Nous sommes revenus à une situation que, tous, nous espérons normale et durable.

Je voulais ensuite vous informer des éléments importants qui seront au cœur de notre actualité.

Face à l'utilisation de plus en plus importante d'internet dans notre vie quotidienne, l'Etat a souhaité accompagner la population en mettant en place dans les territoires des conseillers numériques. Cette action est portée au niveau local par l'intercommunalité de la Dombes. Il sera possible, pour ceux qui le souhaitent, d'être accompagné dans la maîtrise de l'informatique dédiée à la communication numérique, individuellement ou collectivement. Rendez-vous à l'article dédié ci-après pour plus de précisions.

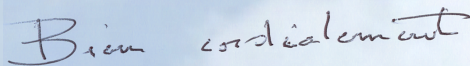
Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), en charge du déploiement de la fibre et du très haut débit, s'est engagé à ce que la commune soit intégralement couverte fin 2022, et nous pouvons espérer que cet échéancier sera respecté. C'est une avancée considérable, qui améliorera la qualité de vie de nombreux utilisateurs, que ce soit à titre personnel ou professionnel.

L'actualité nous le rappelle en permanence, l'énergie coûte de plus en plus cher, et nous allons devoir entrer dans les programmes de transition énergétique. J'en profite pour rappeler aux utilisateurs de locaux publics de bien veiller à éteindre les lumières lorsqu'ils n'en ont plus besoin : contrairement aux particuliers, nous ne sommes pas protégés contre les hausses de prix par le bouclier tarifaire en 2022.

Enfin, je déplore comme vous les fermetures trop fréquentes de l'agence postale, qui créent des désagréments. Nous en sommes conscients, mais le remplacement de l'agent est difficile à la fois parce que c'est un temps incomplet réparti sur toute la semaine, et en raison des responsabilités qui se rattachent au métier.

Je souhaite à toutes et à tous un beau printemps, plein de festivités, d'espoir, avec moins de distanciel et d'isolement.

Marcel LANIER
Maire



Réorganisation au sein du conseil municipal

Monsieur Corgé, Madame Paya et Madame Marty ont souhaité démissionner de leur poste d'élu. Madame Sandrine Combry, Monsieur Jérémy Lanet et Monsieur Laurent Couturier ont donc intégré le conseil municipal.

Travaux des courts de tennis



L'entreprise a terminé les travaux sur les deux courts de tennis, qui sont dorénavant ouverts pour la pratique en extérieur.

Nous souhaitons une bonne saison aux amateurs de tennis.

Cette rénovation a bénéficié d'une aide de la Région à hauteur de 9 580 €.

Les prochaines élections

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022. Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Comment s'inscrire ?

Vous êtes un nouvel habitant ? Pour voter à Saint-Trivier, il faut vous inscrire sur les listes électorales de la mairie.

Vous pouvez vous inscrire, au plus tard :

- le mercredi 4 mai 2022, en ligne (accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect), à condition d'être âgé d'au moins 18 ans,
- le vendredi 6 mai 2022, en vous rendant en mairie.

Vous devez remplir le formulaire Cerfa n°12669 de demande d'inscription et joindre :

- photocopie d'un justificatif d'identité,
- photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

A savoir : tout jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales de la commune où il a été recensé.

Syndicat des Rivières Pollution de l'Eau

Une pollution a été constatée le 28 février dernier sur la commune de Saint-Trivier-sur-Moignans, dans un fossé communal rejoignant le Moignans plus en aval. La commune a été avertie, et les gendarmes se sont rendus sur place pour constater. L'eau était bleue sur un long linéaire du fossé. Des résidus de produits non naturels (probablement de la peinture) ont été déversés dans un avaloir d'eaux pluviales qui rejoint le fossé en question.

Il est important de rappeler que le déversement de substances pouvant porter atteinte à l'environnement constitue un délit et peut être puni par la loi au titre des articles [L. 216-6](#) et [L. 432-2](#) du code de l'environnement.

Nous encourageons les citoyens, les collectivités et les entreprises à rester attentifs quant à la destination des eaux de rinçage ou autres rejets au niveau des avaloirs d'eaux pluviales ou des fossés qui ne sont pas forcément dirigés vers une station d'épuration ; il peut en effet s'agir d'écoulements d'eaux pluviales qui rejoignent directement le milieu naturel.

En cas de pollution constatée dans une rivière ou un fossé, voici la démarche à suivre :

- contacter dès que possible la police de l'environnement => l'Office Français de la Biodiversité (OFB) – Service Départemental de l'Ain : 04 74 98 39 80
- prévenir le Syndicat de rivières du secteur : pour notre territoire, le SRDCBS : 04 74 55 20 47
- si les deux précédents ne sont pas joignables, prévenir les gendarmes de la commune.

Dans certains cas, s'agissant de pollutions environnementales graves (industrielles, agricoles, domestiques...), il est possible d'avertir les sapeurs-pompiers qui sont habilités à intervenir pour limiter ou maîtriser la pollution lorsque celle-ci présente des risques chimiques ou biologiques importants, et/ou pour protéger la faune en danger.

Détail des articles

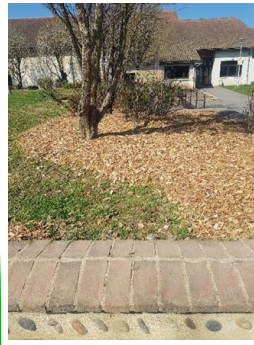
L. 216-6 « Le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune, à l'exception des dommages visés aux articles L. 218-73 et L. 432-2, ou des modifications significatives du régime normal d'alimentation en eau ou des limitations d'usage des zones de baignade, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. (...) »

L. 432-2 « Le fait de jeter, déverser ou laisser écouler dans les eaux mentionnées à l'article L. 431-3, directement ou indirectement, des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont détruit le poisson ou nui à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valeur alimentaire, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 18 000 euros d'amende. (...) »

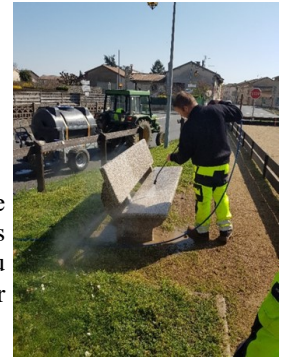
L'ADMR recrute

L'ADMR de St-Trivier-sur-Moignans recherche des bénévoles pour le portage des repas, la télé-assistance Filien et pour le bureau. Nous recherchons également des salariés CDI, CDD, temps plein, temps partiel. N'hésitez pas à nous contacter !
Téléphone : 04 74 55 95 65

Travaux effectués par le service technique



Afin de garder l'humidité au pied des arbustes et éviter la pousse trop rapide des mauvaises herbes, les agents municipaux ont déposé des copeaux de bois à plusieurs endroits sur la commune.



Ils ont également entrepris le nettoyage du mobilier urbain et des trottoirs, grâce au nouveau tonneau d'arrosage, sur lequel un nettoyeur haute pression peut être branché.

Travaux de voirie

Aménagements carrefour jeux de boules :

Courant avril, il restera à réaliser le marquage au sol définitif et l'application d'une résine gravillonnée colorée sur les trottoirs, afin de présenter un aspect qualitatif.

Aménagements carrefour routes de Chatillon/Sandrans :

Le marquage au sol définitif et la pose de pavés sur le dôme du rond-point seront réalisés aussi courant avril, de même que les plantations des espaces verts.

Rond-point nord, route de Chatillon :

A la suite des accidents survenus à cause de la vitesse excessive et pour protéger les riverains, le Département a installé une glissière de sécurité béton.

Fossés :

Nous avons mis en place un programme de curage de fossés qui sera réalisé tous les ans ; en 2021, environ 20 000 mètres de fossés ont été traités par l'entreprise GEORGES.

Conseiller numérique

Deux conseillers numériques ont été recrutés par la Communauté de Communes de la Dombes, ils peuvent intervenir sur la commune.

Si vous souhaitez :

- prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, ...),
- naviguer sur internet, effectuer des démarches, achats ou ventes en ligne,
- envoyer, recevoir, gérer des mails,
- apprendre à utiliser un traitement texte,
- créer et gérer vos contenus numériques (stocker, ranger, partager),

n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de Mairie pour vous faire connaître ; nous organiserons des permanences comme c'est le cas sur d'autres communes.

Classe en 2



Le samedi 26 mars a eu lieu la traditionnelle retraite aux flambeaux suivie d'un bal. Le dimanche 3 avril les conscrits se sont retrouvés pour le banquet et le retintou le lendemain.

Mathild'Espoir



Mathild'Espoir

7 nov. 2021 · 🌐

Mathilde a eu la visite des conscrits de la 9 de St Trivier sur Moignans, qui ont fait un don de 300€ à l'association. Un grand merci à eux 😊



Bonjour,
Je m'appelle Mathilde, je suis née en 2012 dans une fratrie de 4 enfants. Peu après ma naissance, les médecins nous ont annoncé que j'étais atteinte d'une maladie génétique, une mutation du gène ATP1A3, hémiplégié alternante de l'enfance. Aujourd'hui, j'ai besoin de matériel médical spécifique lié à mon handicap pour assurer mon bien-être au quotidien. Ma famille et mes amis ont créé une association,

MATHILD'ESPOIR, afin de m'accompagner dans la vie de tous les jours. Par cette association, nous espérons faire connaître au grand public cette maladie qui est la mienne, pour prouver que malgré ma différence, je suis une petite fille épanouie, joyeuse et pleine de vie.

Luth en joie

Enfin ! Notre bateau est à quai, et nous pouvons embarquer et vous embarquer avec nous pour notre croisière.

Les départs auront lieu le vendredi 13 mai à 20h30, le samedi 14 mai à 14h30 et 20h30 à la salle Jean Vilar de Neuville-sur-Saône, ainsi que le vendredi 3 juin à 20h30 et le samedi 4 juin à 14h30 et 20h30 à l'espace Jean Vial de St-Trivier-sur-Moignans. Les billets sont en vente dès aujourd'hui, alors venez vite prendre vos cartes d'embarquement, il n'y en aura peut-être pas pour tout le monde !

Réservations au : 06.88.55.09.86 ou auprès des choristes.

La fanfare

La fanfare organise son traditionnel concert annuel le samedi 30 avril.

Les musiciens, sous la baguette du chef Gérard Tollombert, seront heureux de vous retrouver !

En première partie, l'école de musique vous présentera quelques morceaux, avec les différentes classes d'instruments.

L'orchestre junior poursuivra ce moment de musique, avec pour certains leur premier concert !

La fanfare vous emmènera ensuite, toujours en musique, pour une partie festive !

À découvrir le samedi 30 avril 2022, à 20h30 à l'espace Jean Vial.

L'entrée est gratuite !

Inscriptions - Rentrée scolaire septembre 2022

Les inscriptions des enfants nés en 2019 ainsi que des enfants des nouveaux résidents sont ouvertes jusqu'au 20 mai 2022. Il est nécessaire de prendre rendez-vous avec Monsieur le Directeur, les **lundis de 08 h 20 à 16 h 20** en téléphonant au **04 74 55 82 40**.

En cas d'impossibilité de se rendre à l'école le lundi, les parents seront reçus en dehors du temps scolaire, toujours sur rendez-vous.

Vous devez vous munir :

- du livret de famille,
- du carnet de santé de l'enfant,
- d'un justificatif de domicile pour les nouvelles familles.

La ludothèque



Marielle, Responsable de la ludothèque de Chatillon-sur-Chalaronne, était à Saint-Trivier à l'espace Jean Vial, ce vendredi 18 mars de 16h30 à 18h30. De nombreuses personnes ont répondu

présentes et ont pu profiter de tous les jeux, comme les enfants du périscolaire, très heureux de terminer leur journée de cette manière. Les parents ont pu poursuivre ce temps en jouant avec leurs enfants. Mais qu'il est difficile, parfois, de rentrer à la maison : ils veulent tout tester !

Association « classe en 9 »

Dimanche 15 MAI 2022 - à partir de 9h30
Espace Jean Vial
St Trivier/M

**VENTE DE JAMBON
A LA BROCHE**

« accompagné de ses Flageolettes »

« Cuit par Jojo Rolland »

RESERVATION
Conseillée :
Thomas ROLLAND :
06.49.25.58.50
Anne GIVRE :
06.82.97.89.10

7 € LA PART

Cité Trivier
sur Moignans

Classe en 9

Buvette sur Place

Le club des Loupslous

En 2022, l'accueil périscolaire de St-Trivier-sur-Moignans a pour objectif de partir à la découverte des nombreuses associations du village ! Un beau projet en perspective, qui a démarré en janvier avec l'association "Billard indien", où l'intervenant a initié les enfants à ce nouveau jeu.



En mars, ce fut au tour de l'association « Fanfare de St-Trivier-sur-Moignans » : Monsieur Gérard Tollombert a fait découvrir la famille d'instruments des cuivres aux enfants.



Ces deux découvertes ont été très appréciées par les petits ! Ces dernières semaines, les enfants ont préparé « Mardi Gras » ainsi que l'arrivée du printemps.



Tondeuses, perceuses... et autres outils sonores...

PETIT RAPPEL de l'extrait de l'arrêté préfectoral du 19 janvier 1993 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ..., ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Exposition à la bibliothèque



Les membres de la bibliothèque ont innové en ce début d'année. En venant chercher un livre, vous pouvez découvrir les tableaux réalisés par des Utingeois. Patrick Dargaud a changé de pinceaux et ne peint plus les murs, mais des toiles qu'il a gentiment exposées durant 2 mois à la bibliothèque.

En ce moment, vous pouvez découvrir le travail de Madame Montbarbon. N'hésitez pas à vous déplacer.

Si vous concevez des tableaux, peintures, aquarelles,... ou tous autres dessins, activités manuelles, etc, prenez contact avec Marie au 06 15 99 79 60.

Carnaval du sou des écoles



Samedi 15 mars à 15 h, le traditionnel carnaval du Sou des écoles se mettait en route. Ce sont 50 enfants déguisés qui ont envahi les rues pour se rendre à l'espace Jean Vial, escortés de leurs parents et des membres du Sou grimés en Mexicains. Ils se

sont amusés sur le parking à l'arrière de la salle : farandole, danses... avant que les membres du Sou des écoles enfument comme il se doit sa Majesté Carnaval. Puis tout ce petit monde s'est retrouvé à l'intérieur, pour un goûter offert et animé par les parents.

Décès

- Le 22 novembre : DUMONT Christiane (*)
- Le 2 décembre : GODARD Marguerite (*)
- Le 10 décembre : DEAL Gabrielle (*)
- Le 21 décembre : MESSONNET Renée (*)
- Le 25 décembre : MAILLARD Marie
- Le 28 décembre : GAILLOT Gilbert
- Le 23 janvier : BEAUDET Maurice (*)
- Le 23 janvier : BIDER Félicie (*)
- Le 31 janvier : COMTE Adrienne
- Le 7 février : RAFFIN Michel (*)
- Le 18 février : MESSON Edmond (*)
- Le 1^{er} mars : DYON René (*)
- Le 8 mars : VERHEE Julien
- Le 10 mars : PERRAUD Guy
- Le 11 mars : DIENNET Marcelle (*)
- Le 26 mars : HAESSLEIN Liliane

(*) Maison de retraite

Mariages

- Le 11 décembre : MONNET Sylvain et DANASSIE Maryline
- Le 2 avril : MULLER Olivier et CANTAT Ghislaine

Tous nos vœux de bonheur aux époux et félicitations aux parents.

Comité de rédaction

Marcel LANIER - Martine MOREL PIRON - Claire STREMSDOERFER - Sébastien MERCIER - Fabien BOURGEY - Pascale GUICHARD - Sandrine COMBRY

Cuivres en Dombes aux remparts de Saint Trivier



Le Festival Cuivres en Dombes prend ses quartiers sur le territoire de Dombes du 8 au 30 juillet 2022. Concerts en soirée dans des lieux patrimoniaux ou concerts gratuits sur les places de villages sont proposés. La programmation, riche et éclectique, s'attache à proposer au spectateur une découverte de différents styles cuivrés. Ces soirées, toujours placées sous le signe du partage et de la convivialité, sont à vivre en famille ou entre amis.

Le Festival Cuivres en Dombes fait étape à Saint-Trivier-sur-Moignans, lundi 25 juillet à 19 h, pour un concert-apéro. Le quartet The Yellbows, vous fera naviguer entre des sonorités jazz, blues et rock ! Nous vous attendons avec impatience.

Plus d'infos : www.cuivresendombes.org / 04 72 25 72 17

Coordonnées postales :

Festival Cuivres en Dombes Place de l'hôtel de ville – 01330 Villars les Dombes
ou contact@cuivresendombes.org ou 04 72 25 72 17

Les sportifs utingeois à l'honneur



Les minimes de la section sportive du collège Eugène Dubois se sont sélectionnés avec brio pour les Championnats de France UNSS de duathlon, qui se sont déroulés à Angers les 6 et 7 avril 2022. Après une course endiablée en mode Bike & Run (un VTT pour 2), le quatuor composé de Maiwenn Taté, Elisa Maréchal (St-Trivier-sur-Moignans), Antonin Legay et Melvin Murat a décroché le titre très convoité de Champions de France !

Comme en formule 1, les coachs, Mrs Desbordes et Banon, ont su à tout instant ajuster la stratégie de course pour optimiser les résultats, permettant à l'équipe de creuser toujours plus l'écart avec les concurrents.

Au-delà de l'effort physique, l'excellente entente et l'esprit d'équipe de la section sport Eugène Dubois ont permis d'atteindre cet excellent niveau sportif.

Parions que ces jeunes sportifs feront encore des étincelles lors des championnats de France de Raid à La Réunion début mai.

Vive les petits rouge super soniques (couleur de la section VTT), qui portent haut les couleurs de nos campagnes !

Et merci au collège et aux professeurs pour leur engagement de tous les instants, bien au-delà de leur simple rôle d'enseignement : ils mettent ainsi des milliers d'étoiles dans les yeux de nos enfants (sans parler des petits gâteaux du sportif...).

Zen en vacances ? Bénéficiez de l'Opération Tranquillité Vacances !

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

Depuis 1974, le dispositif Opération tranquillité vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins. Limité aux mois de juillet et août à l'origine, OTV a été étendu à l'ensemble des vacances scolaires en 2009. Aujourd'hui, l'opération est élargie à toute période d'absence prolongée de particuliers, indépendamment des vacances scolaires.

L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum) sur place, à la brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne ; il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

CCAS : après-midi divertissante pour les plus de 75 ans



Les membres du CCAS accueilleront toutes les personnes utingeoises de 75 ans et plus le mercredi 15 mai à 15 h à l'espace Jean Vial, pour une après-midi divertissante. En décembre, vous avez reçu un panier repas puisque les conditions sanitaires ne nous permettaient pas de vous réunir. Nous vivrons enfin, en mai, le temps d'animation prévu en décembre. Vous recevrez une invitation personnelle très bientôt. Si vous n'avez rien reçu début mai, faites-vous connaître en mairie : 04 74 55 88 11.

10 conseils contre les cambriolages

1/ PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
Équipez votre domicile d'une alarme (hurlante intérieur/extérieur ou reliée à une société de sécurité ou à votre téléphone portable).
Renforcez vos volets et fenêtres.
Installez des détecteurs de présence.
Fermez votre porte à clé durant votre absence, la nuit, et faites attention la journée.
Fermez votre portail à clé, surtout la nuit (et verrouillez la voiture dans la propriété).
L'été, ne laissez pas tout ouvert (fenêtres et volets : pas en même temps).
Quand vous prenez possession d'un nouveau domicile, changez les serrures (même chose si vous perdez vos clés).

2/ SIMULEZ UNE PRÉSENCE A VOTRE DOMICILE

En cas d'absence de quelques heures, laissez une lumière ou la télévision allumée.
Installez un programmateur de lumière pour certaines heures.
Demandez à un voisin d'ouvrir et fermer les volets chaque jour.

3/ NE LAISSEZ PAS LE COURRIER S'ENTASSER OU LA PELOUSE TROP POUSSER

Aidez-vous entre voisins pour le courrier ou faites-le suivre.

4/ RANGEZ VOS CLÉS DE VOITURE (POUR ÉVITER LE HOME JACKING)

Bannissez le vide-poche ou le crochet dans l'entrée.
Rangez les sacs à main dans un placard.

5/ CACHEZ VOS BIENS DE VALEUR

Trouvez un endroit autre que la chambre des parents ou la salle de bain pour cacher les bijoux.
Ne gardez pas trop de fortes sommes à votre domicile (notamment artisans / commerçants).
Au pire, équipez-vous d'un coffre (dans un endroit non visible de visiteurs).
Mettez en lieu sûr vos factures (n° de série) et prenez des photos de vos bijoux.

6/ RESTEZ DISCRETS SUR VOS PÉRIODES D'ABSENCE

Ne laissez pas d'annonce sur votre répondeur, sur mur Facebook ou par tweet.
Faites un transfert d'appel de votre ligne fixe sur votre portable.
Ne révélez pas aux démarcheurs (physiques ou téléphoniques) vos absences.
Prévenez un proche.

7/ EN CAS D'ABSENCE, ADHÉREZ AU DISPOSITIF « OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES »

C'est gratuit, simple (formulaire à télécharger sur le site internet de la gendarmerie ou dans votre brigade).
Cela fonctionne toute l'année (pas que pendant les vacances scolaires).
Associez un proche ou un voisin qui viendra contrôler de temps en temps (en plus de la gendarmerie).
Ca marche : en 2010, moins de 1% des propriétaires ayant souscrit ont été cambriolés.

8/ FAITES LE 17 IMMÉDIATEMENT EN CAS D'ÉVÉNEMENTS SUSPECTS

En cas de démarchage suspect, de repérage (à pied ou en véhicule) dans votre quartier.
Quand vous voyez des personnes enjamber une clôture ou passer en véhicule avec des cagoules.
Soyez le plus précis dans les descriptions (véhicules, personnes) et restez en ligne si besoin.
La gendarmerie travaille 365/365 jours (une patrouille est déjà dehors ou peut sortir rapidement).

9/ NE LAISSEZ PAS DE VISITEURS SE PROMENER DANS VOTRE DOMICILE

Méfiez-vous de tout le monde (femmes, enfants, professions rassurantes, ...).
Exigez toujours une carte professionnelle (gendarmes, policiers, commerciaux, facteurs, éboueurs, ...).
N'allez pas vérifier la présence de votre argent ou de vos bijoux en présence de visiteurs.

10/ SI VOUS ÊTES VICTIMES DE CAMBRIOLAGE

Ne touchez à rien et appelez immédiatement votre brigade ou faites le 17.
Si les cambrioleurs sont encore à l'intérieur ou vous réveillent, gardez votre calme, ne prenez aucun risque et retenez le maximum d'éléments d'identification (descriptions morphologique et vestimentaire, accent, paroles, ...).
Faites opposition sur vos moyens de paiements s'ils ont été volés.
Venez déposer ensuite plainte à la brigade en amenant tous les documents nécessaires (assurance, factures, numéros de série, photographie des objets...).

4L Trophy

Qu'est-ce que le 4L TROPHY ?

C'est le plus gros événement sportif et solidaire d'Europe dédié aux 18-28 ans. Ce rallye-raïd représente avant tout un engagement humanitaire, solidaire et un état d'esprit positif. En collaboration avec la Croix Rouge Française et Enfants du Désert, les Trophistes contribuent à soutenir la scolarité dans la région sud-marocaine.

Ce lundi 4 avril, Meggy, étudiante, originaire de St-Trivier-sur-Moignans et Clara, pâtissière, originaire de Condeissiat, sont venues à la rencontre des élèves de la commune.

« Ce fut un réel plaisir de venir dans l'école Primaire de St-Trivier pour pouvoir échanger sur notre participation au 4L TROPHY et sensibiliser les enfants à l'accès à l'éducation. Au-delà du simple intérêt que peut éveiller une voiture ancienne telle que la 4L, nous souhaitons avant tout leur faire prendre conscience de l'engagement qui accompagne ce projet. Nous avons été heureuses de constater que les enfants étaient intéressés et qu'ils se questionnaient sur les détails de ce projet. Nous remercions l'école de St-Trivier, ainsi que son directeur Mr THOMAS, de nous avoir si gentiment accueillies et d'avoir partagé l'esprit Trophy auprès de tous les élèves. Nous sommes reparties avec le coffre rempli de fournitures scolaires, et pour cela un grand merci aux élèves et aux familles qui ont participé à cette collecte de dons.

En participant à ce raid humanitaire, nous avons la chance et l'opportunité de rencontrer un vaste public et donc de mettre en avant les valeurs, qui selon nous, sont au cœur de cette aventure : le partage, la solidarité et l'entraide. Nous voyons vraiment le 4L TROPHY comme une expérience de vie unique et extraordinaire. Il nous permet de faire ressortir le meilleur de chacune pour apporter plus aux autres, plus de solidarité, plus d'entraide, plus de matériels et plus de joie.

Nous allons parcourir 6 000 kilomètres pour voir les sourires sur le visage des enfants lorsque l'on va ouvrir le coffre de notre 4L pour leur remettre tous les dons collectés. L'entraide est la base de cette aventure. Qu'il s'agisse d'un partage de savoir, de savoir-faire ou encore de matériels, c'est l'esprit du 4L Trophy et c'est ce qui nous a motivées à participer. Nous nous faisons un devoir de vivre cette expérience à fond !

Nous souhaitons revenir au sein de l'école primaire de St-Trivier pour raconter l'aventure aux enfants. Leur faire vivre cette expérience unique et leur décrire la joie que leurs dons ont apporté aux enfants du Sud Maroc. »



Vous pouvez suivre l'aventure de Meggy et d'Elodie sur les réseaux sociaux :

Instagram : https://www.instagram.com/4l_au_nature_l/

Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100075474165038>

Du côté des professionnels

Mag Repasse, peut venir chez vous récupérer votre linge propre, vous le repasser et vous le ramener. Cordonnées sur le site internet de la Mairie.

Le Regard de Cypris

Chères Utingeaises, chers Utingeois,

Il y a 10 ans maintenant, je m'installais sur votre commune, durant l'été 2012.

Accueillie chaleureusement, j'ai trouvé mes marques petit à petit, instaurant un lien de confiance avec vous au fil des années. Le temps passe vite au salon : des journées entières à rêver de projets, de travaux, de rires, parfois de larmes, sans jamais lâcher !

Pour toujours proposer des prestations adaptées à vos besoins mais aussi des cosmétiques de qualité. Un métier passion riche de rencontres.

Aujourd'hui, il est temps pour moi de voler vers d'autres horizons, d'accomplir de nouveaux projets.

C'est donc avec une grande émotion que je vous annonce mon départ de St-Trivier.

Je cherche activement quelqu'un pour me remplacer et vous laisser entre de bonnes mains. Je reviendrai vers vous au moment venu et peut-être ainsi fêter les 10 ans du Regard de Cypris en vous présentant - qui sait - cette perle rare.

Prenez soin de vous.

A très bientôt.

Julie-Claire

Restaurant l'Istanbul

Depuis janvier, de nouveaux repreneurs ont rouvert un restaurant sur la commune.

Nous leur souhaitons la bienvenue !



INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES



France services

Liberté
Égalité
Fraternité

France services et le CLIC, service des habitants

La structure **France services** de la Communauté de Communes de la Dombes offre à tous les habitants du territoire une aide et un soutien personnalisés dans leurs démarches administratives. Qu'il s'agisse de questions concernant l'emploi, la santé, la retraite, les prestations sociales, le logement, etc..., des personnes formées sont présentes pour renseigner et accompagner les usagers. Les agents peuvent également apporter leur aide pour les démarches à effectuer sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) concernant les pré-demandes de carte d'identité et de passeport, les demandes de permis de conduire et de certificats d'immatriculation (ex-cartes grises). Deux postes informatiques avec connexion à internet sont également mis à la disposition de tous à titre gracieux. Renseignements sur le site internet www.ccdombes.fr ou au 04 74 55 98 23.

Madame Degluire vous accueille tous les jeudis de 9h à 12 h, sur rendez-vous en mairie (06 15 89 10 95).



Le **CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique)**, quant à lui, est un lieu d'accueil et d'écoute, d'information, de conseil et d'orientation pour répondre aux demandes des adultes âgés de 60 ans et plus et de leur entourage, concernant leur quotidien et l'accès aux droits. C'est un guichet unique de proximité, un espace de concertation et de coordination avec les acteurs gérontologiques pour un accompagnement adapté. Il informe, oriente et conseille sur les démarches administratives et les droits de l'adulte âgé : aides financières (APA, aides au logement, ...), établissements accueillant les adultes âgés (accueil temporaire, accueil de jour, MARPA, EHPAD, ...), associations diverses (loisirs et culture, aide et écoute des familles, aide aux malades, bénévoles, ...), accompagnement à la vie quotidienne (aides à domicile, soins, livraison de repas, amélioration et adaptation de l'habitat, téléassistance, ...).

Rénovez votre logement en confiance avec Dombes Rénov+

La rénovation énergétique est l'une des priorités nationales. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de lutter contre la précarité énergétique. Pourtant, pas facile de s'y retrouver entre les différentes offres proposées et les aides financières. Dombes Rénov+, mis en place par la Communauté de Communes de la Dombes pour l'ensemble de ses habitants, garantit une information fiable, objective et indépendante sur les opérations de rénovation de l'habitat et les dispositifs d'aides financières

Les bénéfices sont multiples. En réalisant des travaux d'amélioration énergétique de votre logement, vous :

- améliorez votre confort, été comme hiver
- réduisez vos factures énergétiques
- entretenez et valorisez votre patrimoine immobilier
- contribuez à la dynamique de transition énergétique
- soutenez les entreprises locales du bâtiment, et donc l'activité économique locale et les emplois locaux.

Vous voulez rénover votre logement : par quoi commencer ?

Le bon réflexe : contactez votre Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat, Dombes Rénov+, la porte d'entrée de l'information et du conseil pour la rénovation énergétique du logement.

C'est un service de proximité offert à tous les habitants, qui s'adapte à votre situation et à votre projet de rénovation énergétique.

Lors d'un premier rendez-vous gratuit avec un conseiller de votre secteur, vous obtiendrez des informations et des conseils pour clarifier les grandes lignes et les priorités du projet de rénovation : isolation, chauffage, etc et pour identifier les aides financières mobilisables. En parallèle, il vous orientera vers les bons interlocuteurs pour engager vos travaux avec sérénité.

Si vous souhaitez avoir ensuite accès à un accompagnement personnalisé, du début à la fin des travaux, une contrepartie financière de 150 € vous sera demandée.

Envie de plus d'informations ?

Dombes Rénov+ - 04 74 98 33 76 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Victime d'agressions ou de violences ? L'AVEMA vous écoute

La Communauté de Communes de la Dombes participe financièrement à l'AVEMA afin de déployer un intervenant social en gendarmerie sur le territoire. L'AVEMA a pour mission d'écouter et d'accompagner les personnes victimes d'agressions, de vols, de violences, d'escroqueries, d'accidents de la circulation, d'agressions sexuelles. L'intervenant social informera les victimes et leur famille sur les différentes procédures d'indemnisation, les aidera dans la constitution des dossiers. Il restera à la disposition des victimes tout au long des procédures, les orientera vers les professionnels compétents et leur apportera un soutien psychologique et moral.

Dès janvier 2022, cet intervenant assurera des permanences deux fois par mois dans une commune du territoire. Plus d'informations sur le site www.ccdombes.fr.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Déchets : désormais tous les emballages se trient

Depuis le 1er décembre dernier, vous pouvez mettre l'ensemble des emballages plastiques dans la poubelle jaune / la colonne de tri jaune. Il est ainsi désormais possible de trier tous les emballages ménagers en plastique, non seulement les bouteilles et flacons en plastique, mais aussi les films, sacs, pots et barquettes, ainsi que tous les petits emballages en métal (capsules de thé et café, opercules et muselets de bouteilles, ...).

Un geste qui devient plus simple, afin d'augmenter les performances de tri et de réduire considérablement le volume de votre poubelle. Attention toutefois, seuls les emballages se trient : les objets en plastique (jouet, vaisselle, stylo...), vont à la poubelle noire ou à la déchèterie.

LA DOMBES
communauté de communes

A mettre dans le bac jaune

EMBALLAGES EN CARTON | **EMBALLAGES MÉTALLIQUES**

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE | **PAPIRS JOURNAUX MAGAZINES ENVELOPPES** | **BRIQUES ALIMENTAIRES**

PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES
(capsules de café, thé / opercules / gourdes de compotes...)

BARQUETTES, BOITES ET SACHETS EN PLASTIQUE
(tube de dentifrice / boites d'oeufs / sachets de chips...)

POTS EN PLASTIQUE | **SACS PLASTIQUE FILMS DE SUREMBALLAGE SACS DE CONGÉLATION**

ET TOUJOURS

En Dombes TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT ! Depuis le **1ER DÉCEMBRE 2021**

NOUVEAU

Un nouveau travail s'engage à la Communauté de Communes de la Dombes pour harmoniser le mode de collecte des matières recyclables sur le territoire. En effet, actuellement, une partie des habitants doit se rendre dans des points d'apport volontaire, alors que pour d'autres la collecte a lieu en porte-à-porte dans des bacs ou sacs jaunes. Une étude est en cours pour savoir quel mode sera retenu pour l'ensemble des communes.

Assainissement non-collectif : des tarifs préférentiels pour votre vidange

Le suivi des installations d'assainissement non collectif est une compétence qui relève de la Communauté de Communes de la Dombes.

Pour rappel, vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels pour la vidange de votre fosse ou microstation. Il suffit pour cela de retourner un bon de commande signé (disponible sur le site internet de la Communauté de Communes, ou directement auprès des communes). Le gain est de l'ordre de 200 € pour l'utilisateur. Une bonne raison pour vidanger votre fosse régulièrement, avant qu'elle ne se bouche ou se dégrade prématurément. Les installations correctement entretenues ont une longévité nettement supérieure aux autres.



LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

(Permis de Construire, Déclaration Préalable, ...)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme est mise en place par la commune.

Il s'agit d'une démarche en ligne plus simple et accessible à tous, qui répond aux enjeux de modernisation des services publics (service en ligne accessible 7 jours / 7 – 24 heures / 24, depuis chez vous).

Les avantages de la dématérialisation

Ce service permet :

- un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel,
- une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie,
- un traitement de votre demande optimisé, grâce à une administration plus efficace et connectée,
- des échanges simplifiés avec l'administration : les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.

Les différentes étapes pour déposer votre dossier

Vous connecter au portail SVE : <https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001389/connexion>

Créer votre compte à l'aide d'une adresse mail, puis vous connecter avec ce compte pour remplir votre dossier.

Vous pouvez à tout moment interrompre votre saisie, puis reprendre là où vous en étiez.

L'accompagnement des services de la mairie

Les services de la mairie restent bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche par téléphone au 04 74 55 88 11 ou par mail à l'adresse : secretariat@mairie-stm.fr

Important

Le dépôt papier est toujours possible en mairie, ou par l'envoi d'un courrier recommandé à l'adresse de la mairie : [place de l'Hôtel de Ville - 01990 ST TRIVIER SUR MOIGNANS](#).

Attention, les demandes d'urbanisme ne peuvent pas être déposées par mail.